Après avoir plié le plus décemment possible les objets que nous venons de désigner, nous avons enveloppé la relique, c'est-à-dire la portion qui nous en reste, dans ce qui nous reste aussi de l'étoffe qui semble avoir été destinée à la préserver des injures du temps.

Nous avons ensuite inséré le tout dans un petit sac de soie jaune, clos et fermé par un ruban de soie jaune, entrelacé dans des œillets pratiqués autour du dit sac à l'effet de recevoir le ruban, sur lequel nous avons apposé le sceau de nos armes anciennes et l'avons déposé dans une châsse [1] de vermeil en forme d'arche, surmontée d'une croix, ornée extérieurement

[1] En 1822, M. de Latil, évêque de Chartres, fit poser le coffret dans une nouvelle châsse représentant un monument gothique. Sur les faces latérales d'une tour carrée on lit les inscriptions suivantes :

1°

Ad majorem Dei gloriam.

—

Sacræ hic inclusæ reliquiæ
E velo beatæ Mariæ Virginis
Ecclesiæ Carnotensi
A Carolo Calvo imp. dono datæ
Ab anno 876.
Ad annum infaustæ memoriæ 1793
Regum populorum que concursu
Veneratæ sunt.

—

Et in honorem beatæ Mariæ
Virginis Dei paræ.

—

2°

Cura et impensis D.D. de Lubersac
Olim Carnotensis episcopi
Restitutæ,
A. D.D. de Latil, ipsius successore
In hanc ampliorem capsam
Inclusæ
Pietati votis que fidelium
Feliciter afferuntur,
1822.